

Grâce à un système mondial de règlement des différends unifié et efficace, tous les pays, grands et petits, pourront plus facilement se faire entendre en cas de litige.

Et, ce qui est sans doute plus important, nous disposerons d'une Organisation mondiale du commerce [OMC] puissante, qui contribuera à orienter vers le siècle prochain les échanges commerciaux et les investissements en pleine expansion.

Les conditions dans lesquelles l'économie mondiale, caractérisée par une interdépendance accrue, pourra prendre de l'expansion comporteront plus d'éléments de certitude, ce qui sera à l'avantage de tous.

Dans le cas des États-Unis, on estime qu'à la suite des accords de l'Uruguay Round, la croissance économique connaîtra une augmentation annuelle de 220 milliards de dollars au bout de 10 ans, les consommateurs réaliseront des économies de 35 milliards de dollars et le déficit fédéral diminuera de plus de 20 milliards.

Un nombre critique de gouvernements participants doivent adopter des mesures législatives visant la mise en oeuvre des accords issus de l'Uruguay Round avant que ceux-ci puissent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Étant donné que le commerce a une importance vitale pour l'économie canadienne, j'ai exercé de fortes pressions en faveur d'une ratification rapide de l'Uruguay Round qui a été paraphé par plus de 120 gouvernements à Marrakech il y a six mois. Les nouvelles que j'ai eues de mes collègues lors d'une réunion à Los Angeles, le week-end dernier, m'ont réjoui; en effet, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne, sont tous déterminés, comme le Canada, à mettre en oeuvre rapidement et efficacement les conclusions de l'Uruguay Round et à faire en sorte que l'Organisation mondiale du commerce entre en activité le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Pour sa part, le Canada entend agir promptement dans ce dossier.

Au Canada, comme dans bien d'autres pays sans doute, nous observons cependant avec inquiétude les débats qui se déroulent au Congrès des États-Unis, étant donné, en particulier, que des groupes d'intérêts tentent l'un après l'autre de rendre les lois du Congrès captives de leur propre programme. Ce faisant, les groupes d'intérêts menacent justement certains des résultats auxquels nous sommes parvenus après des années de négociations difficiles.

Nous nous inquiétons par exemple des mesures législatives de mise en oeuvre qui proposent d'apporter des modifications à la loi américaine sur les recours commerciaux, particulièrement en ce